

Couleurs : Vert et Jaune

**Fédération Française de Rugby**

**Comité du Centre**

Affiliation FFR : 7189N

Agrément Jeunesse et Sport : 28SP597

SIRET : 533 422 846 00014

**RugbySchool de Nogent Le Roi**

## REGLEMENT INTERIEUR

### ARTICLE 1

L'Ecole de Rugby de l'ESN est régie selon ses statuts et les règlements de la Fédération Française de Rugby. Elle est de plus adhérente à l'Entente Sportive Nogentaise.

### ARTICLE 2

L'Ecole est ouverte aux enfants à partir de 3 ans révolus, l'ESN Rugby se réservant le droit de limiter le nombre d'enfants selon ses possibilités d'accueil.

### ARTICLE 3

La participation aux activités de l'école ne pourra débuter qu'après le retrait d'un dossier d'inscription. L'accueil définitif des enfants ne sera entériné qu'après une période probatoire d'un mois après la dépose du dossier d'inscription **complet** et règlement de la cotisation.

### ARTICLE 4

Tout acte d'indiscipline, de refus de participer ou de mauvaise tenue sera l'objet, selon la gravité des cas, de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club.

### ARTICLE 5

**Prière d'avertir en cas d'absence**, pour les entraînements et pour les déplacements. Si vous ne pouvez pas le faire avant le jour même, merci de préférez le téléphone aux mails.

### ARTICLE 6

Les entraînements ont lieu, hors vacances scolaires suivant le planning établi en début de saison. Les horaires sont généralement fixe mais peuvent être adaptées suivant les circonstance météorologiques ou l'occupation du terrain.

Le rendez- vous est fixé sur le terrain Pierre MENANT (à coté de la piscine).

Les joueurs doivent être présents sur le terrain en tenue aux horaires indiqués ci-dessus.

En cas de déplacement ou de modification du planning, vous serez prévenu par les moyens les plus adaptés : sms, mail, yaentrainement ou autre...

### ARTICLE 7

En cas d'intempéries ou d'indisponibilité de bénévoles pour l'encadrement, les entraînements pourront être annulés au dernier moment.

Il est **obligatoire** d'accompagner votre enfant jusqu'à un éducateur ou dirigeant, et de prévenir lorsque vous le récupérez.

### ARTICLE 8

Le port du protège dents est **obligatoire** à partir des moins de 6 ans sous peine de non-participation aux compétitions et entraînements. Le port du casque est conseillé.

David GUILLAUME

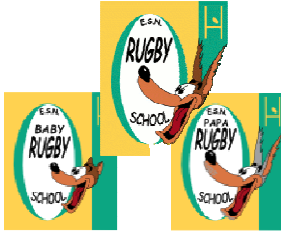
9 rue du 11 novembre 28210 Nogent le Roi.

Tel: 02.37.51.12.20

Mobile: 06.82.50.39.78 / 06.63.09.68.92

Site Web : <http://rugbyschool.nogent.free.fr>

Mail: [RugbySchool.nogent@free.fr](mailto:RugbySchool.nogent@free.fr)



**Fédération Française de Rugby**

**Comité du Centre**

Affiliation FFR : 7189N

Agrément Jeunesse et Sport : 28SP597

SIRET : 533 422 846 00014

***RugbySchool de Nogent Le Roi***

Couleurs : Vert et Jaune

#### ARTICLE 9

L'équipement de match : un short et une paire de chaussettes seront remis aux joueurs. Selon les catégories, les maillots pour les matchs seront remis le jour même et confiés à un des joueurs pour lavage des maillots de l'équipe. Pour certaines catégories, les maillots pour les matchs seront remis en début d'année contre un chèque de caution qui sera restitué en fin d'année quand le maillot sera rendu au club.

#### ARTICLE 10

En cas de transport d'enfants, lors des déplacements, l'accompagnateur certifie que son assurance « couvre », en cas d'accident, les enfants transportés.

David GUILLAUME  
9 rue du 11 novembre 28210 Nogent le Roi.  
Tel: 02.37.51.12.20  
Mobile: 06.82.50.39.78 / 06.63.09.68.92

Site Web : <http://rugbyschool.nogent.free.fr>  
Mail: [RugbySchool.nogent@free.fr](mailto:RugbySchool.nogent@free.fr)